



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

**1201**  
*st MEETING: 5 MAY 1965*

*ème SÉANCE: 5 MAI 1965*  
*VINGTIÈME ANNÉE*

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1201) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
Question concerning the situation in Southern Rhodesia; letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409); Letter dated 21 April 1965 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Libya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, United Republic of Tanzania, Upper Volta and Zambia (S/6294 and Add.1) . . . . .	1

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1201) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question de la situation en Rhodésie du Sud; lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409); Lettre, en date du 21 avril 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/6294 et Add.1) . . . . .	1

#### NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

\*

\* \* \*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TWELVE HUNDRED AND FIRST MEETING

Held in New York, on Wednesday, 5 May 1965, at 8.30 p.m.

## MILLE DEUX CENT UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 5 mai 1965, à 20 h 30.

**President:** Mr. Radhakrishna RAMANI (Malaysia).

**Present:** The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

### Provisional agenda (S/Agenda/1201)

1. Adoption of the agenda.
2. Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409):

Letter dated 21 April 1965 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Libya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, United Republic of Tanzania, Upper Volta and Zambia (S/6294 and Add.1).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409):

Letter dated 21 April 1965 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Libya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, United Republic of Tanzania, Upper Volta and Zambia (S/6294 and Add.1)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decision taken at the 1194th meeting on 30 April, I shall now,

**Président:** M. Radhakrishna RAMANI (Malaisie).

**Présents:** Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétique et Uruguay.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1201)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):

Lettre, en date du 21 avril 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/6294 et Add.1).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Question de la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):

Lettre, en date du 21 avril 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/6294 et Add.1)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise le 30 avril, à la 1194ème

with the consent of the Council, invite the Ministers for Foreign Affairs of Algeria and Senegal to take part in the consideration of the question before us.

*At the invitation of the President, Mr. Bouteflika (Algeria) and Mr. Doudou Thiam (Senegal) took places at the Security Council table.*

2. The PRESIDENT: The Security Council will now continue its consideration of the question concerning the situation in Southern Rhodesia. There are two names on my list of speakers.

3. Mr. VELAZQUEZ (Uruguay) (translated from Spanish): I do not wish to raise a procedural question, but according to rule 46 of our rules of procedure, all resolutions should be made available in the official languages.

4. At the moment, I have before me the draft resolution in French and in English. The text in Spanish, which is one of the official languages of the United Nations, has not been circulated.

5. In this instance, I do not object to the continuation of the debate with no vote being taken on these texts, but I would wish, Mr. President, that you did not regard me acquiescence as a precedent for the future.

6. The PRESIDENT: I thank the representative of Uruguay and I am very grateful to him for having taken this helpful attitude. I am assured by the Secretariat that the Spanish text will be made available to him as soon as possible, perhaps the first thing tomorrow morning.

7. I now call on the first speaker on my list, the representative of the United States of America.

8. Mr. STEVENSON (United States of America): The concern of the African States, as set forth in their letter to the President of the Security Council, centres principally on what they term "the continuing deterioration of the situation in the Territory" [S/6294 and Add.1]<sup>1/</sup> of Southern Rhodesia. The Foreign Ministers of Algeria and Senegal have presented in detail to the Council [1194th meeting] the concern of the African nations and have particularly focused their anxiety on the intentions of the Southern Rhodesia Government in calling at this time for elections under the present Constitution.

9. The United States representative in the Special Committee<sup>2/</sup> reiterated at the 323rd meeting on 14 April that the United States shares the apprehensions of the African States, apprehensions which have been universally voiced by all who have spoken in the Council. First, there is the serious situation in Southern Rhodesia today. Second, we wonder where that situation may lead in the future. Finally, what are

séance, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter les Ministres des affaires étrangères d'Algérie et du Sénégal à participer à l'examen de la question dont nous sommes saisis.

*Sur l'invitation du Président, M. Bouteflika (Algérie) et M. Doudou Thiam (Sénégal) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question relative à la situation en Rhodésie du Sud. Deux orateurs sont inscrits sur ma liste.

3. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Je ne voudrais pas soulever de question de procédure; pourtant je crois devoir rappeler que, conformément à l'article 46 du règlement intérieur, les projets de résolution doivent être distribués dans les langues officielles.

4. Or, je n'ai sous les yeux que le texte français et anglais du projet de résolution. Quant au texte espagnol — l'espagnol étant une des langues officielles des Nations Unies —, il n'a pas été distribué.

5. Je ne m'opposerai pas cette fois à ce que les débats se poursuivent et à ce que le vote ait lieu; mais j'espère que le Président ne verra pas, dans mon attitude conciliante, un précédent pouvant être invoqué dans des cas analogues.

6. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Uruguay et je lui suis reconnaissant d'avoir adopté cette attitude conciliante. Le Secrétariat m'a assuré que le texte espagnol du projet de résolution serait disponible très prochainement, très probablement dès demain matin.

7. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant des Etats-Unis.

8. M. STEVENSON (Etats-Unis) [traduit de l'anglais]: Les préoccupations des Etats africains, telles qu'elles ressortent de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, sont surtout motivées par ce qu'ils appellent "la détérioration continue de la situation dans le territoire" de la Rhodésie du Sud [S/6294 et Add.1]<sup>1/</sup>. Les Ministres des affaires étrangères d'Algérie et du Sénégal nous ont exposé en détail [1194ème séance] les préoccupations des nations africaines et ont particulièrement insisté sur l'angoisse que leur cause l'intention du Gouvernement de la Rhodésie du Sud d'organiser des élections dans le cadre de la Constitution actuelle.

9. Le 14 avril, à la 323ème séance du Comité spécial<sup>2/</sup>, le représentant des Etats-Unis a indiqué à nouveau que les Etats-Unis partageaient les appréhensions des Etats africains, appréhensions qui ont été exprimées par tous ceux qui ont pris la parole devant le Conseil. D'abord, une situation grave existe aujourd'hui en Rhodésie du Sud. Ensuite, nous nous demandons à quoi cette situation peut aboutir. Enfin,

<sup>1/</sup> See Official Records of the Security Council, Twentieth Year, Supplement for April, May and June 1965.

<sup>2/</sup> Special Committee on the Situation with regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples.

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément d'avril, mai et juin 1965.

<sup>2/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

its implications, not only for the peoples of Southern Rhodesia but for the continent of Africa?

10. The United States has never minimized the dangers inherent in the current situation in Southern Rhodesia. We first hoped then urged, then pleaded, that the Territory's Constitution be amended to provide for liberalization of the franchise in a manner which would speedily lead to universal adult suffrage. We have emphasized again and again the importance of immediate steps to break down patterns of discrimination and to repeal discriminatory laws. We have repeatedly expressed our view that independence for Southern Rhodesia must be achieved and can only be achieved under conditions acceptable to the majority of the people of Southern Rhodesia and that such an exercise of self-determination would be essential to the establishment of peaceful relations between Southern Rhodesia and its neighbours. We had hoped, and we continue to hope, that these events would come about through the process of peaceful change and negotiation.

11. Those are the essentials of my Government's position, but I should like to add a clarification. In view of the statement of the representative of the Soviet Union that my country maintains an Embassy in Southern Rhodesia;<sup>3/</sup> I must inform him that that is not correct. The United States, of course, does not treat Southern Rhodesia as an independent sovereign State. My country maintains a Consulate General in Southern Rhodesia—a practice we have followed in a number of non-independent Territories. The Government of Southern Rhodesia for its part, as suggested by the representative of the Soviet Union, has a representative in this country. This representative is a member of the British Embassy in Washington. This is also a practice which has been followed in the past in the cases of other dependencies.

12. I have spoken earlier of our anxiety to see the process of change through negotiation take place in Southern Rhodesia peacefully and quickly, but unfortunately, although negotiations are going forward, developments in Southern Rhodesia have taken a very different turn. All of us were, I think, distressed and alarmed by the report of Mr. Bottomley, Secretary of State for Commonwealth Relations, and Lord Gardiner, when they pointed out that the main impression they received on their recent visit to Southern Rhodesia was one of a hardening of attitudes among both the Europeans and the Africans. That impression has been reinforced by a number of irresponsible statements and actions in Southern Rhodesia, many of them related to the question of a unilateral declaration of independence. It is such statements and actions which have made it necessary for the United Kingdom to set forth unequivocally on two separate occasions within the past six months the serious consequences of such an illegal undertaking which has been so persistently courted by the Government of Mr. Ian Smith.

<sup>3/</sup> The United States representative referred to the interpretation into English which appeared in the provisional verbatim record of the 119th meeting.

nous nous interrogeons sur ce qu'elle signifie, non seulement pour la population de la Rhodésie du Sud mais encore pour le continent africain tout entier.

10. Les Etats-Unis n'ont jamais sous-estimé les dangers que présente la situation actuelle en Rhodésie du Sud. Nous avons d'abord espéré que la Constitution du territoire serait modifiée de manière à prévoir l'élargissement du corps électoral pour rendre rapidement possible le suffrage universel des adultes; nous l'avons ensuite demandé instamment; nous avons enfin lancé un appel. Nous avons souligné à maintes reprises la nécessité de prendre des mesures immédiates pour abolir les pratiques et les lois discriminatoires. Nous avons maintes fois exprimé l'avis que l'indépendance de la Rhodésie du Sud ne devait et ne pouvait être réalisée que dans des conditions acceptables pour la majorité de la population sud-rhodésienne, et que cet exercice du droit à l'autodétermination était indispensable pour l'établissement de relations pacifiques entre la Rhodésie du Sud et ses voisins. Nous avions espéré que ces objectifs pourraient être atteints par la voie de négociations pacifiques et nous restons attachés à cet espoir.

11. Tel est l'essentiel de la position de mon gouvernement, mais je voudrais ajouter : je précise. Etant donné que le représentant de l'Union soviétique a déclaré que mon pays avait une ambassade en Rhodésie du Sud<sup>3/</sup>, je dois lui répondre que cela n'est pas exact. Il est bien évident que les Etats-Unis ne traitent pas la Rhodésie du Sud comme un Etat souverain et indépendant. Mon pays a un consulat général en Rhodésie du Sud, suivant la pratique que nous avons adoptée pour un certain nombre de territoires non indépendants. De son côté, comme l'a indiqué le représentant de l'Union soviétique, le Gouvernement de la Rhodésie du Sud est représenté dans mon pays. Son représentant est l'un des membres de l'Ambassade britannique à Washington. Cette façon de procéder a également été suivie, dans le passé, dans le cas d'autres territoires dépendants.

12. J'ai parlé tout à l'heure de notre vif désir de voir les changements nécessaires se réaliser en Rhodésie du Sud de façon rapide et pacifique, par la négociation. Malheureusement, bien que des négociations soient en cours, les événements en Rhodésie du Sud ont pris un tour bien différent. Nous avons tous été, je crois pouvoir le dire, affligés et alarmés d'apprendre que la principale impression qu'avaient retirée M. Bottomley, le secrétaire d'Etat aux relations avec le Commonwealth, et lord Gardiner de leur récente visite en Rhodésie du Sud était celle d'un durcissement de l'attitude des Européens et des Africains. Cette impression a été renforcée par diverses déclarations et initiatives inconsidérées de la Rhodésie du Sud, dont la plupart avaient trait à la question d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Ce sont ces déclarations et ces initiatives qui ont obligé le Royaume-Uni à préciser de la façon la plus catégorique, à deux reprises différentes au cours des six derniers mois, les graves conséquences qu'aurait cet acte illégal, que le gouvernement de M. Ian Smith persiste apparemment à vouloir envisager.

<sup>3/</sup> Il s'agit de l'interprétation en anglais d'une déclaration faite à la 119<sup>e</sup> séance.

13. I think the speakers who have preceded me, in particular the Foreign Ministers of Algeria and Senegal, have covered in detail the situation in Southern Rhodesia and the events leading to the situation as it exists today, with its inequities, its repressive legislation and its discriminatory practices. I think the unfolding of those events is well known to all of us. There is, of course, a new element in the picture, repeatedly mentioned by previous speakers here at the Council table: the elections scheduled to take place on 7 May, the day after tomorrow. It is not for me to interpret the meaning of these elections or the intentions of the Government of Southern Rhodesia in calling these elections. Nor can we predict what events may flow from the elections. We are somewhat reassured by the fact that the Prime Minister of Southern Rhodesia has indicated that the elections are not connected with an intention of making a unilateral declaration of independence and that his Government intends to continue to seek independence through negotiation.

14. We equally hope that it is not the intention of the Government of Southern Rhodesia, as has been suggested both within and outside Southern Rhodesia, to use the elections as the grounds on which to make constitutional amendments which would further restrict the rights of certain segments of the population. Our anxiety on both those counts cannot be too strongly emphasized.

15. The representative of the United Kingdom in his first statement before the Council [1194th meeting] presented with frankness and clarity the very difficult position of his Government as well as its mounting concern. He set forth three principles which guide his Government's actions and policy in its search for a satisfactory and peaceful resolution of the problems in Southern Rhodesia. We believe that these principles and the actions flowing therefrom meet effectively the situation as it exists. First, there is the principle that independence should be granted on a basis acceptable to the people of the country as a whole. That principle is fundamental and has been endorsed by all speakers in the Council, if I am not mistaken. Secondly, the means of achieving such a goal must be through negotiation—in other words, through peaceful change. My delegation has repeatedly insisted that peaceful change could best be accomplished through communication, through consultation, through re-establishing the broken links of contact among the various factions in Southern Rhodesia. We have consistently supported and encouraged the particular role and the special responsibility of the United Kingdom in attempting to re-establish this vital communication.

16. Finally, the United Kingdom representative said it was a basic principle of his Government's policy that no one must be left in any doubt of the true constitutional position or of the political and economic consequences which would flow from an illegal declaration of independence. As has been made evident

13. Les orateurs qui m'ont précédé, notamment les Ministres des affaires étrangères d'Algérie et du Sénégal, ont, je crois, exposé tous les aspects de la question de la Rhodésie du Sud et retracé tous les événements qui ont conduit à la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, avec ses injustices, sa législation répressive et ses pratiques discriminatoires. Le cours de ces événements nous est, me semble-t-il, bien connu. Mais il y a un fait nouveau, mentionné à plusieurs reprises par les orateurs qui m'ont précédé, qui intervient maintenant: les élections prévues pour après-demain, le 7 mai. Il ne m'appartient pas d'interpréter le sens de ces élections, ni d'essayer de percer les intentions qu'a pu avoir le Gouvernement de la Rhodésie du Sud en les organisant. Nous ne pouvons pas prévoir davantage les conséquences de ces élections. Néanmoins, nous sommes un peu rassurés de savoir que, selon le Premier Ministre de la Rhodésie du Sud, les élections ne traduisent nulle intention de proclamer unilatéralement l'indépendance et que son gouvernement entend continuer à rechercher cette indépendance par la voie de la négociation.

14. Nous espérons aussi qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de la Rhodésie du Sud, comme on l'a laissé entendre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, d'utiliser les élections comme prétexte à des amendements constitutionnels qui restreindraient encore davantage les droits de certains groupes de la population. Nous ne saurions trop souligner l'anxiété que nous éprouvons à propos de ces deux questions.

15. Dans la première déclaration qu'il a faite devant le Conseil [1194ème séance], le représentant du Royaume-Uni a exposé franchement et clairement la position très difficile de son gouvernement, et aussi ses préoccupations grandissantes. Il a énoncé trois principes qui guident la politique et les décisions de son gouvernement dans la recherche d'une solution satisfaisante et pacifique des problèmes de la Rhodésie du Sud. Nous croyons que ces principes et les décisions qui en découlent répondent bien à la situation telle qu'elle se présente pour le moment. Le premier de ces principes est que l'indépendance doit être accordée sur une base acceptable pour l'ensemble de la population du pays. Ce principe est fondamental et a été, je crois, approuvé par tous les orateurs présents au Conseil. Deuxièmement, les moyens de parvenir à cet objectif doivent être recherchés par la voie de négociations, en d'autres termes par une évolution pacifique. Ma délégation a insisté à maintes reprises sur le fait qu'on pourrait amener ce changement pacifique de la manière la plus effective, par des entretiens, des consultations, et par le rétablissement des contacts qui ont été rompus entre les diverses factions en Rhodésie du Sud. Nous avons toujours appuyé et encouragé le rôle particulier et la responsabilité spéciale du Royaume-Uni dans le rétablissement de ce dialogue vital.

16. Enfin, le représentant du Royaume-Uni a dit que l'un des principes fondamentaux de la politique de son gouvernement consistait à exposer sans équivoque la situation constitutionnelle réelle et les conséquences politiques et économiques qui résulteraient d'une déclaration illégale d'indépendance. Ainsi

in the speeches of all the members of the Council and the Foreign Ministers, it is a possibility whose consequences are almost universally accepted as disastrous. The United Kingdom Government, first in its statement of 27 October 1964<sup>4/</sup> and then more recently and equally firmly in the statement of the British Prime Minister in the House of Commons on 29 April 1965<sup>5/</sup>, has made that clear.

17. It is difficult for my delegation to believe that the Government of Southern Rhodesia, in the face of those two unequivocal statements by the United Kingdom, in the face of the rejection by the Rhodesian Tobacco Trade Association of the conclusions of the Southern Rhodesia Government's recent White Paper<sup>6/</sup> on the consequences of a unilateral declaration of independence, in the face of the warnings recently published by the Rhodesian branch of the Institute of Directors, could still seriously harbour aspirations to undertake such an unwise course.

18. The United States agrees completely with the estimate set forth by the United Kingdom in the two statements to which I have referred as well as the statement of the other speakers that a Southern Rhodesia which had achieved its independence under conditions which did not have the approval of the substantial majority of the people of that country would find itself isolated, unrecognized in the world community. Nor can we be unmindful of the possible internal consequences of such an action, consequences which could culminate in bloodshed and in violence.

19. No, we urge the Government of Southern Rhodesia to cease considering rapid accession to independence on a basis other than one approved by the majority. As Mrs. Tree, speaking for my Government, said on 14 April:

"... the answer to the painful problems in Southern Rhodesia is not immediate independence. Those, both inside and outside the Southern Rhodesia Government, who look for a cure-all in this course of action are either misled or indulging in self-deception."<sup>7/</sup>

20. But it is not enough to speak solely in terms of preventive action, nor is it enough to dwell on ways of avoiding a worsening of the situation in Southern Rhodesia. Our prime task here should be to seek ways and means towards achieving the over-all goal of majority Government and respect for the rights of all. From this we should not be diverted. As I say, the United States has always felt that the key to progress is the re-establishment and the strengthening of communications between the various sectors of the population. However, as pointed out by Mr. Bottomley, Secretary of State for Common-

qu'il ressort des déclarations de tous les membres du Conseil et des ministres des affaires étrangères, on considère presque unanimement que les conséquences d'une telle éventualité seraient désastreuses. Le Gouvernement du Royaume-Uni, d'abord dans sa déclaration du 27 octobre 1964<sup>4/</sup>, puis, plus récemment et avec non moins de fermeté, dans la déclaration que le Premier Ministre britannique a faite le 29 avril 1965 à la Chambre des communes<sup>5/</sup>, l'a souligné de la manière la plus nette.

17. Il est difficile à ma délégation de croire que, devant ces deux déclarations britanniques sans équivoque, devant le rejet par la Rhodesian Tobacco Trade Association des conclusions du récent Livre blanc du Gouvernement de la Rhodésie du Sud<sup>6/</sup> sur les conséquences d'une déclaration unilatérale d'indépendance, et devant les avertissements récemment lancés par la filiale rhodésienne de l'Institute of Directors, le Gouvernement de la Rhodésie du Sud puisse encore songer sérieusement à suivre une politique aussi contraire au bon sens.

18. Les Etats-Unis partagent entièrement les vues exprimées par le Royaume-Uni dans les deux déclarations auxquelles j'ai fait allusion, ainsi que l'opinion des autres orateurs, selon laquelle la Rhodésie du Sud, si elle proclamait son indépendance contre la volonté d'une majorité suffisante de la population du pays, se trouverait isolée et ne serait pas reconnue par la communauté mondiale. Nous ne pouvons pas ignorer non plus les conséquences que pourrait avoir à l'intérieur du pays une action unilatérale, conséquences qui risqueraient de se traduire par la violence et l'effusion de sang.

19. Nous prions donc instamment le Gouvernement de la Rhodésie du Sud de renoncer à envisager une accession rapide à l'indépendance sur une base autre que celle conforme aux vœux de la majorité. Comme Mme Tree, parlant au nom de mon gouvernement, l'a dit le 14 avril:

"... la réponse aux pénibles problèmes que connaît la Rhodésie du Sud n'est pas l'indépendance immédiate. Ceux qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie du Sud, considèrent l'indépendance comme une panacée, sont dans l'erreur."<sup>7/</sup>

20. Mais il ne suffit pas de parler de mesures préventives ni de considérer quelle serait la meilleure manière d'éviter que la situation en Rhodésie du Sud ne s'aggrave. Notre tâche essentielle doit être de rechercher les moyens d'atteindre le but essentiel de l'accession au pouvoir d'un gouvernement majoritaire et du respect des droits de chacun. Nous ne devons pas nous laisser détourner de ce but. Comme je l'ai dit, les Etats-Unis ont toujours pensé que la clef du progrès était le rétablissement et la multiplication des contacts entre les différents secteurs de la population. Comme l'ont fait observer M. Bottomley, secrétaire

<sup>4/</sup> See Official Records of the General Assembly, Twentieth Session, Annexes, addendum to agenda item 23, document A/6000/Rev.1, chap. III, annex II.

<sup>5/</sup> *Ibid.*, appendix VII.

<sup>6/</sup> *Ibid.*, appendix VI.

<sup>7/</sup> See document A/AC.109/PV.323 (mimeographed).

<sup>4/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour, document A/6000/Rev.1, chap. III, appendice II.

<sup>5/</sup> *Ibid.*, appendice VII.

<sup>6/</sup> *Ibid.*, appendice VI.

<sup>7/</sup> Voir document A/AC.109/PV.323 (miméographié).

wealth Relations, and by Lord Gardiner, there has been a hardening of attitudes, and with this hardening there seems to be a further reduction in communication. The United States therefore welcomed the recent visit of Mr. Bottomley. We welcomed it because it was a positive step on the path of negotiation started by the United Kingdom and the positive undertaking to communicate with and to obtain the views of all segments of the population of Southern Rhodesia.

21. We see, in the United Kingdom's ability and willingness to talk with all of the parties a prelude to that welcome day when the parties can begin to deal directly with each other. We have consistently held that if a constitutional conference is not possible for the moment then informal discussions which touch on the views of all parties concerned should be begun. We hope and believe that the sort of discussions initiated by the visit of the Commonwealth Secretary will be vigorously pursued. This negotiation and consultation seem to us the most helpful path to a solution of this stubborn deadlock which can do Southern Rhodesia no good in the long run.

22. I have spoken of the initiatives and the responsibilities and the constructive actions of the United Kingdom, but the key party in this issue at this point is the Government of Southern Rhodesia. The whole world, as this hearing in the Security Council so amply demonstrates, looks anxiously to the authorities in Salisbury for an encouraging response to the legitimate aspirations of all its people. The Government of Southern Rhodesia must face reality. It must face up to its responsibilities: responsibilities which encompass the entire population. It lies within the power of that Government to reverse the trend of fear of repression and of reaction. The white minority at present in power must give a signal, if any confidence is to be established, that it does not intend blindly to cling to its position of predominant power and special privilege. The Government of Southern Rhodesia and the white Rhodesians must recognize that their present attitude not only appears to ignore the course of history in the twentieth century, to run counter to the trend of events on their own continent, but also would seem only to spell future unhappiness and isolation for their own country.

23. Finally, let me express the hope that the people of Southern Rhodesia, and in particular the members of the Government of that country, will have followed carefully the Council's deliberations; let us hope that they will detect the deep concern of this Council, the concern of the African nations, the concern of the world community. May they also detect the sympathy and the understanding which most of the speakers in the Council have shown for the difficulties which Southern Rhodesia faces in the immediate future.

d'Etat aux relations avec le Commonwealth, et lord Gardiner, il s'est malheureusement produit un raidissement des attitudes qui semble aller de pair avec une nouvelle diminution des contacts. Les Etats-Unis se sont donc félicités de la récente visite de M. Bottomley. Nous nous en sommes félicités parce que nous la considérons comme un pas en avant sur la voie des négociations entamées par le Royaume-Uni et comme l'expression du désir de communiquer avec tous les secteurs de la population de la Rhodésie du Sud et de connaître leurs vues.

21. Dans la possibilité et le désir qu'a le Royaume-Uni de s'entretenir avec toutes les parties, nous voyons le signe précurseur du jour tant espéré où les parties elles-mêmes commenceront à traiter directement les unes avec les autres. Nous avons toujours pensé que si une conférence constitutionnelle n'était pas réalisable à l'heure actuelle, on devrait au moins entamer des discussions officieuses où seraient exposées les vues de toutes les parties intéressées. Nous espérons et nous croyons que des discussions du genre de celles qui ont commencé à l'occasion de la visite du Secrétaire d'Etat aux relations avec le Commonwealth seront poursuivies avec détermination. Ces négociations et ces consultations nous paraissent être le meilleur moyen de sortir de cette situation qui semble pour le moment sans issue et qui, si elle persiste, ne peut que nuire à la Rhodésie du Sud.

22. J'ai parlé des initiatives et des responsabilités du Royaume-Uni et des mesures constructives qu'il a prises; mais à ce stade, la partie dont tout dépend dans cette affaire est le Gouvernement de la Rhodésie du Sud. Le monde entier — comme le prouve amplement ce débat au Conseil de sécurité — attend anxieusement des autorités de Salisbury une réponse encourageante aux aspirations légitimes de l'ensemble de la population. Le Gouvernement de la Rhodésie du Sud doit faire face aux réalités. Il doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités, des responsabilités qui s'étendent à toute la population. Il lui appartient de faire en sorte que la population cesse de vivre dans la crainte de la répression ou dans celle de la revanche. La minorité blanche actuellement au pouvoir doit être la première, si elle veut que la confiance s'établisse, à montrer qu'elle n'a pas l'intention de perpétuer à tout prix sa position prédominante et ses priviléges. Le Gouvernement et la population blanche de Rhodésie doivent se rendre compte non seulement que leur attitude actuelle semble ne tenir aucun compte du cours de l'histoire au XXème siècle et va contre le courant des événements qui se déroulent sur leur propre continent, mais encore qu'elle risque fort de faire le malheur de leur propre pays et d'en provoquer l'isolement.

23. Enfin, je voudrais exprimer l'espoir que la population de la Rhodésie du Sud, et notamment les membres du gouvernement de ce pays, auront suivi de près les délibérations du Conseil: espérons qu'ils auront perçu les préoccupations profondes qu'éprouvent le Conseil, les nations africaines et la communauté mondiale. Je souhaite qu'ils aient perçu aussi la sympathie et la compréhension qu'ont témoignées la plupart des orateurs au sein du Conseil devant les difficultés auxquelles doit faire face la

We hope that both the deliberations and the decisions of the Security Council will assist the Southern Rhodesians and the United Kingdom in moving ahead with dispatch on the course of peaceful evolution for Southern Rhodesia.

24. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Security Council has reached the final stage of its discussion of the question of Southern Rhodesia and the time has now come to take a decision.

25. As the USSR delegation has already pointed out, the Council was urgently convened to consider the extremely serious situation in Southern Rhodesia, where it is essential to forestall the new crime being planned by British colonialism and the Southern Rhodesian racists—the transformation of Southern Rhodesia into a racist State modelled on South Africa.

26. The discussion on the situation in Southern Rhodesia has shown, as the Ambassadors of the African countries, the Ministers for Foreign Affairs of Algeria and Senegal, and a number of other members of the Security Council have clearly stated, that the responsibility for the creation in Southern Rhodesia of a situation constituting a threat to international peace and security rests primarily with the United Kingdom, since that situation arose as a result of the persistent refusal of the United Kingdom to carry out the decisions of the United Nations regarding the implementation in Southern Rhodesia of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples, and as a result of connivance by British colonialism with the racist régime in Southern Rhodesia.

27. We consider that the Security Council cannot, in any circumstances, overlook this totally unacceptable state of affairs, but must draw definite conclusions.

28. The USSR delegation, as we have already pointed out, fully shares the legitimate concern of the African States and supports their just demands.

29. In the opinion of our delegation, the Security Council must firmly demand that the United Kingdom Government, as the Government of the administering Power, take immediate steps to halt the dangerous developments in Southern Rhodesia.

30. In our opinion, the Security Council must demand that the United Kingdom Government without delay take the necessary steps to cancel the elections scheduled for 7 May in Southern Rhodesia, on the basis of the racist Constitution of 1961, to revoke that Constitution, and immediately to convene a constitutional conference, in which representatives of all political parties in Southern Rhodesia would participate, for the purpose of drafting a new constitution, based on full equality of rights for the indigenous population, and finding an urgent solution to the question of the country's independence.

Rhodesie du Sud dans l'avenir immédiat. Nous espérons que tant les délibérations que les décisions du Conseil de sécurité aideront la Rhodésie du Sud et le Royaume-Uni à aller de l'avant sans tarder sur la voie de l'évolution pacifique de la Rhodésie du Sud.

24. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le Conseil de sécurité est entré dans la phase finale de l'examen de la question de la Rhodésie du Sud, et le moment est venu de prendre une décision.

25. Comme la délégation soviétique l'a déjà fait remarquer, le Conseil s'est réuni d'urgence pour examiner la situation extrêmement grave qui existe en Rhodésie du Sud, parce qu'il est indispensable de prévenir le nouveau crime que préparent le Gouvernement britannique et les racistes sud-rhodiens, à savoir la transformation de la Rhodésie du Sud en un Etat raciste à l'image de l'Afrique du Sud.

26. Au cours du débat sur la situation en Rhodésie du Sud, des représentants de pays africains — les Ministres des affaires étrangères de l'Algérie et du Sénégal et plusieurs autres membres du Conseil de sécurité — ont clairement déclaré que la responsabilité de la création, en Rhodésie du Sud, d'une situation qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales incombe au premier chef au Royaume-Uni, car cette situation résulte, d'une part, du refus obstiné du Royaume-Uni de mettre en œuvre les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur l'application à la Rhodésie du Sud de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et, d'autre part, de la tolérance dont le colonialisme britannique a fait preuve à l'égard du régime raciste de Rhodésie du Sud.

27. Nous estimons que le Conseil de sécurité ne saurait, en aucune circonstance, rester indifférent devant cette situation absolument intolérable, et qu'il doit tirer les conséquences qui s'imposent.

28. Comme nous l'avons déjà indiqué, la délégation soviétique partage entièrement la préoccupation légitime des Etats africains et appuie leurs justes revendications.

29. De l'avis de notre délégation, le Conseil de sécurité doit exiger du Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que gouvernement de la Puissance administrative, qu'il prenne sans plus attendre des mesures pour arrêter immédiatement l'évolution dangereuse des événements en Rhodésie du Sud.

30. A notre avis, le Conseil de sécurité doit exiger que le Gouvernement du Royaume-Uni prenne sans retard les mesures qui s'imposent en vue d'annuler les élections qui doivent avoir lieu le 7 mai, sur la base de la constitution raciste de 1961, d'abroger cette constitution et de convoquer immédiatement une conférence constitutionnelle à laquelle participeraient les représentants de tous les partis politiques de la Rhodésie du Sud, et qui serait chargée d'élaborer une nouvelle constitution fondée sur le plein exercice des droits de la population autochtone, en vue, enfin, de résoudre sans retard le problème de l'indépendance du pays.

31. To our great regret, the draft resolution [S/6329] submitted by three non-permanent members of the Security Council—Ivory Coast, Jordan and Malaysia—is very weak and does not meet the requirements of the serious and dangerous situation which has been created in Southern Rhodesia.

32. In the first place, the draft resolution contains no clearly worded statement concerning the necessity of revoking without delay the racist Constitution of 1961; it merely speaks of negotiations on the subject of new constitutional provisions.

33. Secondly, it does not demand that the United Kingdom Government urgently take the necessary steps to cancel the parody of an election scheduled for 7 May 1965.

34. Thirdly, it contains no demand for the immediate convening of a constitutional conference in Southern Rhodesia, but merely speaks of negotiations on the subject.

35. Fourthly, operative paragraphs 3, 4 and 5 state that the United Kingdom should not accept a unilateral declaration of independence for Southern Rhodesia, should not transfer to its colony of Southern Rhodesia any of the prerogatives of sovereignty, and so on. Of course, we understand that in proposing these formulations contained in the draft resolution the authors had in mind the possibility that power might be transferred to the racists in Southern Rhodesia. We consider, however, that reference should be made to the immediate granting of genuine independence to the people of Zimbabwe, based on full equality of rights and universal suffrage. In saying this, the USSR is proceeding from its position of principle, namely, that the shameful colonial system must be abolished without delay.

36. Fifthly, in substance, all the operative paragraphs of the draft resolution are worded in the form of requests, wishes and appeals to the United Kingdom Government. But surely it is clear that the United Kingdom Government, which is obviously using a screen of demagogic speeches to conceal its intention of doing a deal with the racists in Southern Rhodesia, can simply go on ignoring the pious wishes, requests and polite appeals. The inadequacy of such formulas is so striking that there is no need to go into it in greater detail.

37. The only paragraph which is drafted as a firm decision of the Security Council is paragraph 7, under which the Security Council would keep the question of Southern Rhodesia on its agenda. It goes without saying that this is an important paragraph, to which we attach great significance, since the United Nations cannot and, we are convinced, will not stand aside if the United Kingdom Government and the Southern Rhodesian racists should continue on their present course. Unfortunately, however, that is the only paragraph which is worded in a manner appropriate to the situation which has arisen in Southern Rhodesia.

31. A notre grand regret, le projet de résolution [S/6329/Rev.1] présenté par trois des membres non permanents du Conseil de sécurité — la Côte-d'Ivoire, la Jordanie et la Malaisie — est très faible et ne répond pas aux exigences de la situation sérieuse, dangereuse même, qui s'est créée en Rhodésie du Sud.

32. Premièrement, le projet, qui ne parle que de consultations concernant de nouvelles dispositions constitutionnelles, ne contient aucune déclaration clairement formulée concernant la nécessité d'abroger immédiatement la constitution raciste de 1961.

33. Deuxièmement, le texte n'exige pas que le Gouvernement du Royaume-Uni prenne d'urgence toutes les mesures nécessaires en vue de l'annulation de la parodie d'élections prévue pour le 7 mai 1965.

34. Troisièmement, le texte ne formule aucune exigence en ce qui concerne la convocation immédiate d'une conférence constitutionnelle en Rhodésie du Sud; il n'est question que de consultations à ce sujet.

35. Quatrièmement, aux paragraphes 3, 4 et 5 du dispositif, il est dit que le Royaume-Uni ne devrait pas accepter une déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du Sud et ne devrait transférer aucun des attributs de la souveraineté à sa colonie de la Rhodésie du Sud. Nous comprenons fort bien qu'en proposant cette formule dans leur projet de résolution les auteurs ont à l'esprit la possibilité d'un transfert de pouvoirs aux racistes de la Rhodésie du Sud. Cependant, nous estimons qu'il faut parler de l'octroi immédiat au peuple du Zimbabwe d'une indépendance véritable, fondée sur la pleine égalité de droits et le suffrage universel. En l'occurrence, l'Union soviétique s'en tient à sa position de principe, à savoir la liquidation immédiate du régime honteux du colonialisme.

36. Cinquièmement, quant au fond, toutes les stipulations du dispositif du projet de résolution sont rédigées sous forme de demandes, de souhaits et d'appels au Gouvernement du Royaume-Uni. Il est bien certain, cependant, que le Gouvernement du Royaume-Uni — qui, sous le couvert de paroles démagogiques, cherche manifestement à s'entendre avec les racistes de Rhodésie du Sud — peut tout simplement rester sourd à ces prières, à ces demandes, à ces invitations courtoises. L'insuffisance de ces formules est tellement évidente qu'il n'est pas besoin de s'y étendre davantage.

37. Le seul paragraphe qui soit rédigé sous forme de décision ferme du Conseil de sécurité est le paragraphe 7, concernant le maintien de la question de la Rhodésie du Sud à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est évidemment là une disposition essentielle, et nous y attachons une grande importance, car l'ONU ne saurait rester inactive — et nous sommes certains qu'elle ne le restera pas — dans l'hypothèse où le Royaume-Uni et les racistes sud-rhodésiens ne s'arrêteraient pas sur la voie dans laquelle ils se sont engagés. Malheureusement, ce paragraphe est le seul, de tout le projet de résolution, à présenter le caractère positif qu'appelle la situation qui prévaut en Rhodésie.

38. We cannot but pay tribute to the truly astonishing restraint and patience with which our African friends are trying to work out a solution to this question in the Security Council.

39. We understand that the representatives of the African countries are trying to get the Security Council all the same to adopt a decision which will help to defend the just and sacred cause of the people of Zimbabwe.

40. In view of the above, the USSR delegation is introducing the following amendments<sup>8/</sup> to the three-Power draft resolution. With your permission, I will read them out.

"1. Delete paragraphs 3 and 4 of the operative part of the draft resolution and replace them with the following:

"3. Requests the United Kingdom Government to cancel the elections set by the Government of Southern Rhodesia for 7 May on the basis of the Constitution of 1961."

"2. Delete from paragraph 5 the words: 'not to transfer under any circumstances to its colony of Southern Rhodesia, as at present governed, any of the powers or attributes of sovereignty, but to promote the country's attainment' and replace them by the following: 'to take the necessary measures for the immediate granting to Southern Rhodesia ...'.

"3. Renuméroter les paragraphes 5, 6 et 7 to read 4, 5 and 6."

41. The United States representative, Mr. Stevenson, in his statement attempted to attribute to us something which we never said here. We did not refer to any United States Embassy in Southern Rhodesia.<sup>9/</sup> I should like to refer to the final verbatim record of the Council's 1195th meeting on 3 May, the English version of which reads:

"It is also significant that the great majority of the nineteen foreign countries with representation in Salisbury are from the States members of the North Atlantic Treaty Organization, including the United States of America, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the Federal Republic of Germany, Belgium, Italy, Canada and Portugal, and also the Republic of South Africa, Australia and a few other countries." [1195th meeting; para. 103.]

As you see, we spoke of representation. The word "representation" in Russian has a very clear meaning. It means that the United States is represented in Southern Rhodesia. There are different forms of representation. For example, the United States representation at the United Nations is called a "mission", and so on.

42. I should like to explain to our United States colleague that his rebuke addressed to the USSR

38. Nous devons, certes, rendre hommage à la retenue et à la patience véritablement admirables dont font preuve nos amis africains dans leurs efforts pour préparer une décision du Conseil de sécurité.

39. Nous comprenons que les représentants des pays africains s'efforcent d'obtenir du Conseil de sécurité l'adoption d'une décision qui contribue à la défense de la cause légitime et sacrée du peuple de Zimbabwe.

40. Compte tenu de toutes ces considérations, la délégation soviétique propose que les amendements suivants<sup>8/</sup> soient apportés au projet de résolution des trois puissances:

"1. Supprimer les paragraphes 3 et 4 du dispositif du projet de résolution et les remplacer par ce qui suit:

"3. Prie le Gouvernement du Royaume-Uni de "révoquer les élections fixées pour le 7 mai 1965 "par le Gouvernement de la Rhodésie du Sud en "vertu de la Constitution de 1961."

"2. Supprimer, au paragraphe 5, les mots "ne transférer en aucun cas à sa colonie de la Rhodésie du Sud, telle qu'elle est actuellement gouvernée, aucun des pouvoirs ou attributs de la souveraineté et de promouvoir l'accès au pays" et les remplacer par ce qui suit: "prendre les mesures nécessaires pour que la Rhodésie du Sud accède immédiatement".

"3. Rénuméroter les paragraphes en conséquence, les paragraphes 5, 6 et 7 devenant respectivement 4, 5 et 6."

41. Le représentant des Etats-Unis, M. Stevenson, a cherché à nous attribuer des paroles que nous n'avions pas prononcées. Nous n'avons jamais parlé d'aucune ambassade américaine en Rhodésie du Sud<sup>9/</sup>. Permettez-moi de me référer au compte rendu officiel de la 1195ème séance, du 3 mai, dans lequel figure le texte de notre intervention:

"Il est également symptomatique que l'écrasante majorité des 19 représentations étrangères établies à Salisbury soit composée de membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dont les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Canada, le Portugal, etc., ainsi que de la République sud-africaine, de l'Australie et de quelques autres pays." [1195ème séance, par. 103.]

Comme vous pouvez le voir, nous n'avons parlé que de "représentation" en Rhodésie du Sud. En russe, ce mot a un sens bien défini. Cela signifie que les Etats-Unis sont représentés en Rhodésie du Sud. Les formes que prend la représentation peuvent varier; c'est ainsi que la représentation des Etats-Unis auprès de l'ONU s'appelle mission, etc.

42. Je tenais donc à préciser à l'intention de mon collègue américain que nous ne pouvons accepter le

<sup>8/</sup> Subsequently circulated as document S/6332.

<sup>9/</sup> See footnote 3.

<sup>8/</sup> Distribué ultérieurement sous la cote S/6332.

<sup>9/</sup> Voir note No 3.

delegation is unacceptable since he probably used an inaccurate source.

43. The PRESIDENT: I have no other members on my list who wish to speak before the vote. Is the Council ready to proceed to the vote on the draft resolution and the amendments?

44. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): If the members of the Council are willing, I would request a fifteen-minute recess and I assure you that it will not be longer than that. It will enable the sponsors of the draft resolution to consult together.

45. The PRESIDENT: If there is no objection to this request, the meeting of the Council will be suspended for fifteen minutes. I hear no objection, and the meeting is therefore suspended for fifteen minutes.

*The meeting was suspended at 10.15 p.m. and resumed at 10.55 p.m.*

46. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): First of all, Mr. President, I should like to thank you and the members of the Council for having agreed to the recess. I would also ask their pardon because after having requested a recess of exactly fifteen minutes, I was forced to make it a little longer. Just before the recess you had said that there were no more speakers and the Council was therefore going to be asked to proceed to a vote on the amendments and the draft resolution. I should now like to ask the Council's indulgence once more: as a result of certain consultations and also because there has just been a new development, I should like us not to vote this evening on this draft resolution, but rather to put off the vote until tomorrow about noon. I am sure that several members of the Council will be glad of this delay, which will give us all an opportunity to hold further consultations before deciding on the various proposals before us.

47. The PRESIDENT: I thank the representative of the Ivory Coast. In view of what he has said, and since our principal objective in this Council with regard to this matter is to obtain some sort of a consensus which may be voted upon and which may satisfy the parties concerned, I should like to ascertain whether the Council is willing to agree to defer the vote on this question until midday tomorrow. If that is acceptable to the members of the Council, consideration of this question will be adjourned until midday tomorrow, but it will be recalled that a meeting of the Security Council to deal with the Dominican Republic question has been scheduled for tomorrow at 10.30 a.m. Naturally, the representative of the Ivory Coast will appreciate that if a member of the Council is in the middle of his statement at the time we propose to begin our consideration of the present item, we will take it up after the member has finished.

*The meeting rose at 11 p.m.*

reproche qu'il a adressé à la délégation soviétique, puisque, selon toute apparence, c'est à une source erronée qu'il s'était référé.

43. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Aucun autre représentant n'a demandé à prendre la parole avant le vote. Le Conseil est-il prêt à passer au vote sur le projet de résolution et les amendements?

44. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Je voudrais, si les membres du Conseil y consentent, demander une suspension de séance de 15 minutes, en vous donnant l'assurance qu'elle n'excédera pas ce temps. Cette suspension permettrait aux auteurs du projet de se consulter.

45. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si les autres membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient, nous allons donc suspendre la séance pour 15 minutes.

*La séance est suspendue à 22 h 15; elle est reprise à 22 h 55.*

46. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les membres du Conseil d'avoir bien voulu accepter cette suspension de séance. Je les prie aussi de m'excuser du fait qu'après avoir demandé une suspension de 15 minutes exactement, j'ai été contraint de la faire durer un peu plus longtemps. Vous aviez dit, juste avant la suspension, qu'il n'y avait plus d'orateur et que le Conseil allait donc être invité à passer au vote des amendements et du projet de résolution. Je voudrais maintenant solliciter à nouveau l'indulgence du Conseil; en raison de certaines consultations et en raison aussi d'un fait nouveau qui vient de se produire, je voudrais que nous ne passions pas ce soir au vote sur ce projet de résolution et que nous remettions le vote à demain, aux environs de midi. Je suis certain que plusieurs membres du Conseil seront heureux de ce délai, qui nous permettra à tous d'avoir encore des consultations avant de nous prononcer sur les divers éléments qui viennent de nous être soumis.

47. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Côte-d'Ivoire. Compte tenu de ce qu'il a dit, et puisque le but principal du Conseil à propos de la question en discussion est d'obtenir une formule d'accord qui puisse faire l'objet d'un vote et satisfaire les parties intéressées, j'aimerais savoir si le Conseil accepterait de reporter le vote à demain midi. Si cette proposition a l'assentiment des membres du Conseil, l'examen de cette question sera reporté à demain midi. Je voudrais rappeler cependant qu'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la situation en République Dominicaine est prévue pour demain matin à 10 h 30. Le représentant de la Côte-d'Ivoire ne verra certainement pas d'inconvénient à ce que, si un membre du Conseil est en train de faire une déclaration à l'heure où nous nous proposons de commencer l'examen de la question qui nous occupe ce soir, nous procédions à cet examen lorsque cet orateur aura terminé.

*La séance est levée à 23 heures.*